



## Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École La Croisée

La loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 24 octobre 2022. Vous pouvez voir la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet. (<https://croisee1.csskamloup.gouv.qc.ca/ecole/plan-de-lutte-contre-la-violence-et-lintimidation/>)

### Actions réalisées en 2022-2023

Nous avons planifié plusieurs activités et elles ont toutes été réalisées. Plusieurs activités de prévention universelles ont été réalisées. Ainsi, le préscolaire 5 ans a vécu le Programme Frimousse (enseignement des habiletés sociales). La direction a fait la tournée des classes en début d'année afin de sensibiliser les élèves aux règles de l'école et au civisme. Le programme Hors-Piste a été animé par les enseignants et nous avons implanté le programme au soutien positif (SCP). L'activité de reconnaissance des élèves du mois a été réalisée à La Croisée 1.

Des interventions spécifiques ont également été réalisées. La surveillance est accrue sur la cour de récréation ainsi que des interventions ponctuelles auprès d'élèves ayant besoin de sensibilisation face à la violence ont eu lieu. Des élèves ont participé à des sous-groupes et/ou ont eu un suivi individuel pour développer leurs habiletés sociales.

### Impacts de nos actions

Nous constatons que la surveillance active est un bon moyen pour prévenir la violence et intervenir rapidement si une situation problématique se présente. L'enseignement explicite des comportements attendus est aidante car elle permet de clarifier les comportements souhaités pour maintenir un climat sain. Des rappels fréquents sont nécessaires afin de s'assurer que les attentes sont claires. Pour certains élèves (particulièrement les plus jeunes), la gestion des émotions demeure un défi. Malgré la sensibilisation et les interventions réalisées, ils ont besoin d'un encadrement plus adapté à leurs besoins.

### Actions prévues pour 2023-2024

- L'implantation du SCP se poursuivra pour le niveau 1 (interventions universelles) et le niveau 2 sera implanté.
- Implantation d'un système de dénonciations anonyme des gestes de violence et d'intimidation à La Croisée 2.
- Sensibilisation des élèves à l'impact du rejet, des commentaires blessants et moyens pour favoriser l'empathie et l'inclusion.
- Poursuite du comité des élèves en axant davantage sur des actions en lien direct avec le plan de lutte (sensibilisation, organisation d'activités, etc.)

#### **Violence :**

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP)

#### **Intimidation :**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP)

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP)

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP) Il s'agit d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.